

Liste des délibérations examinées lors de la séance du Conseil communautaire du 18 janvier 2024

Conformément à l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales, la liste des délibérations examinées par le Conseil est affichée dans un délai d'une semaine.

Les délibérations sont également consultables au siège de la Communauté de communes aux horaires habituels d'ouverture au public et sur notre site internet : www.valesdunes.fr
Le procès-verbal de la séance sera mis en ligne dans un délais de 7 jours après son approbation.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL

N°2024/1 – Approbation du procès-verbal du Conseil communautaire du 21 décembre 2023 – approuvée

FINANCES

N°2024/2 – Budget principal : autorisation à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2024 – approuvée

N°2024/3 – Budget annexe « complexe aquatique » : autorisation à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2024 – approuvée

N°2024/4 – Budget annexe « Assainissement » : autorisation à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2024 – approuvée

N°2024/5 – Budget annexe « collecte, traitement et valorisation des déchets » : autorisation à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2024 – approuvée

AMENAGEMENT DE L'ESPACE

N°2024/6 – Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable des Territoires – Avis sur la proposition de composition de la commission régionale ZAN de la Région Normandie – approuvée

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

N°2024/7 – Lancement de la consultation pour un accord cadre composite pour la réalisation d'études préalables à la création d'une ZAC sur la commune de Moul-Chicheboville – approuvée

ASSAINISSEMENT

N°2024/8 – Prix de l'assainissement collectif – Part collectivité – approuvée

OTRI

N°2024/9 – Lancement de deux consultations pour la mise en place du tri à la source, de la collecte séparée des biodéchets et de la tarification incitative – approuvée

PERSONNEL

N°2024/10 – Créations de postes – approuvée

L'ensemble de ces actes peuvent faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen, 3 rue Arthur le Duc 14000 Caen ou sur le site internet www.telerecours.fr dans un délai de 2 mois à compter de leurs publications. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de M. le Président. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux.